

Nantes, le 29 octobre 2009

par Daniel RIVIERE

Objet

Plan régional santé environnement (PRSE2)  
réunion du groupe *allergies respiratoires*

date et lieu

1er octobre 2009 Drass Pays de la Loire

service organisateur

Drass

Participants

- Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (Fredon)
- Allergologues et consultant Aerocap
- Conseillère médicale environnement intérieur, CHU Nantes
- Plateforme transversale d'allergologie, CHU Nantes
- DdassSarthe
- Drass

Excusés

- Draaf
- Chambre régionale d'agriculture
- Ville de Nantes, service des espaces verts

destinataires du compte-rendu

en interne

- Drass&Ddass - Services santé-environnement
- Drass - Inspection de la santé
- CIRE

en externe

- Participants et excusés

informations – échanges

Fiche asthme - ORS, juin 2007

Document PNSE2 - juin 2009

## Objectifs de la réunion

- Présenter le contexte du PNSE2 et l'élaboration du PRSE2 en Pays de Loire
- Décliner des objectifs régionaux relatifs à la thématique "allergies" pour la période 2010-2013

### 1 – Contexte du PNSE2

Le plan national santé-environnement de deuxième génération (2009 – 2013) est structuré en deux axes : réduction des expositions à fort impact sur la santé d'une part et la réduction des inégalités environnementales d'autre part.

La thématique des allergies est particulièrement prise en compte avec une fiche spécifique et deux actions dédiées :

#### ☐ Fiche 5 « Protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables du fait de leur état de santé »

Certaines personnes sont particulièrement vulnérables aux déséquilibres environnementaux du fait de leur état de santé, en particulier [...] celles qui présentent des allergies [...]. Concernant l'allergie aux pollens, celle-ci touche 15 à 20% de la population française. Si les premiers symptômes de la pollinose sont une rhino-conjonctives, très rapidement elle entraîne fatigue, problèmes de concentration, absentéisme à l'école ou au travail et peut évoluer vers un asthme. De plus, il a été constaté que l'augmentation des allergies alimentaires est parallèle, et certainement liée, au développement des allergies respiratoires dues aux pollens des végétaux. En effet, de plus en plus de phénomènes de réactivité croisée sont observés entre allergènes de différentes origines, parfois même éloignées, comme par exemple, entre le pollen de bouleau et certains fruits (pomme, noisette...). Il est donc important de mieux gérer les allergies dues aux pollens (action 22), dans la continuité de l'action 27 du premier plan national santé-environnement (campagne d'information et pérennisation du réseau national de surveillance aérobiologique). Enfin, afin de gérer au mieux ces inégalités liées à l'état de santé des populations, il convient de

structurer des prises en charges spécifiques des personnes présentant des pathologies potentiellement liées à leur environnement afin notamment de les informer sur les mesures et les comportements permettant d'éviter une aggravation de leur état de santé (action 23).

- Action 22 Prévenir les allergies

Réduire les risques liés à l'exposition au pollen en assurant la surveillance de l'indice pollinique, en organisant une information anticipée des personnes allergiques sur les risques d'exposition, en développant des campagnes d'information du public et des collectivités sur le caractère allergisant de certaines espèces.

Lutter contre l'ambrosie en sensibilisant les élus, les gestionnaires des infrastructures de transport et les particuliers à la lutte contre cette plante et en mettant à leur disposition des informations sur les bonnes pratiques de lutte, en réglementant certaines mesures de lutte et en favorisant la coordination européenne pour une plus grande efficacité.

- Action 23 Développer la profession de conseillers en environnement intérieur

Lancer un appel à projets destiné à développer des postes, cofinancés par l'Etat, de conseillers pouvant se rendre à domicile et proposer des mesures ciblées d'amélioration de l'environnement pour des personnes souffrant de différentes pathologies, notamment l'asthme ou les allergies.

Cette action est précisée dans le groupe de travail PRSE2 "*Qualité de l'air intérieur*".

## 2 – Définition des objectifs *Allergies* dans le PRSE2 2010-2013

2.1- L'action 12 du PRSE 1 "*Améliorer l'information sur la prévention de l'asthme et des allergies*" portait notamment sur l'expérimentation et l'évaluation du pollinier sentinelle de Nantes. Une étude épidémiologique portant sur 3 groupes randomisés de 189 patients allergiques est en cours d'exploitation. Par ailleurs, la Drass, Aerocap et l'association Plante&Cité organisent une journée technique ciblée vers les collectivités intéressées du grand ouest, le 20 novembre 2009.

Le groupe de travail valide la proposition de poursuivre cette évaluation et de promouvoir cet outil d'alerte dans d'autres collectivités, y compris au niveau interrégional.

2.2- Par ailleurs, suite au colloque national du 21 novembre 2008 à Aix les Bains sur l'ambrosie, la Drass des Pays de Loire a lancé un groupe de travail régional associant les Ddass, la Diren, le Conservatoire national botanique, la Chambre régionale d'agriculture, les médecins allergologues de l'ouest (SAICO), la Draaf et la Fédération régionale de lutte contre les organismes nuisibles (Fredon). Cette dernière est chargée de sensibiliser l'ensemble de ses adhérents sur l'observation et le signalement des pieds d'ambrosie via les Fd-gedon. Il est également prévu de sensibiliser les acteurs des collectivités locales chargés de l'entretien des routes et des cours d'eau et par ailleurs de mettre en place un système d'information géographique de repérage des zones de présence d'ambrosie. La Ddass de la Sarthe fait un retour d'expérience sur la gestion de parcelles de tournesol infestées (20 ha) à l'intérieur desquelles des mesures de gestion et de suivi ont été mises en place.

Le groupe de travail valide la proposition d'inscrire dans le PRSE2 l'action régionale "*ambrosie*".

2.3 - Enfin, partant du constat d'une prévalence des rhinites allergiques en constante augmentation et d'une prévalence élevée de l'asthme diagnostiqué en région (3<sup>ème</sup> rang national), une réflexion doit être affinée sur :

- la prévention générale des allergies,
- le dépistage, notamment chez les jeunes,
- la nécessité d'une prise en charge thérapeutique précoce.

Un projet et un partenariat est à définir associant les représentants des médecins allergologues, le CHU de Nantes et la Drass.

## 3 – Perspectives

D RIVIERE transmettra aux membres du groupe de travail un projet de fiche action (modèle en annexe) comprenant les 3 objectifs précités et à partir duquel des remarques pourront être renvoyées.

La fiche action validée par le groupe de travail sera ensuite transmise au groupe projet PRSE pour être présentée au groupement régional santé-environnement en janvier 2010.

-----

ANNEXE 1

PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT DES PAYS DE LA LOIRE 2009-2013

FICHE ACTION N°

| Thème :   |         | Intitulé de l'action :             |                                      | Pilote :                        |               |
|---|---------|------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|---------------|
| Contexte et enjeux de l'action  |         |                                    | Objectifs et description de l'action |                                 |               |
| Opérations programmées  |         |                                    |                                      |                                 |               |
| Opération   | Acteurs | Indicateurs des résultats attendus |                                      |                                 |               |
|   |         | Etat initial en 2008               | objectif                             | Etat d'avancement au 30/06/2010 | Code couleur* |
|   |         |                                    |                                      |                                 |               |
|   |         |                                    |                                      |                                 |               |
|   |         |                                    |                                      |                                 |               |
|   |         |                                    |                                      |                                 |               |
|   |         |                                    |                                      |                                 |               |
| * Opération : non commencée ■ ; en cours ■ ; terminée ■ ; supprimée ■ |         |                                    |                                      |                                 |               |
| Observations  |         |                                    |                                      |                                 |               |